

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS

Conception du pôle d'échanges
multimodal de la gare d'Annemasse

**Présentation
des résultats du concours**
octobre 2012

Un nouvel espace public en gare d'Annemasse pour des modes de déplacements plus fluides

Notre territoire frontalier, l'ARC du genevois, fort de plus de 350 000 habitants, connaît une croissance démographique et économique majeure qu'il s'agit de maîtriser. En effet, ce dynamisme a notamment pour conséquence une intensification importante du trafic automobile entraînant embouteillages et pollution. Pour relever ces défis et améliorer la qualité de vie des habitants de son territoire, l'agglomération annemassienne aménage des modes de transports en commun modernes et performants : mise en service du Bus à Haut Niveau de Service Tango dès 2014, prolongement de la ligne 12 de tramway genevois jusqu'aux portes du Perrier en 2016, et accueil du CEVA en 2017, véritable RER irriguant toute la Haute-Savoie du Nord et qui mettra Genève à 20 minutes d'Annemasse avec une fréquence de 10 minutes. C'est dans ce contexte que s'inscrit la refonte totale de la gare et de ses espaces publics en nœud intermodal. C'est dans cette logique que le contrat SA2, conclu avec les Suisses, assure une desserte à la demi-heure par les trains atteignant Evian, Le Fayet et Annecy.

Le projet de pôle d'échanges s'inscrit également dans une réflexion sur la réalisation du futur quartier « Etoile Annemasse-Genève ». Ce projet permettra le développement d'un tissu mixte mêlant habitat, activités tertiaires et services. Un pôle d'affaire et un site de formation supérieure y verront le jour apportant de la valeur ajoutée à l'ensemble du projet. Ainsi, les résultats du concours de conception du pôle d'échanges d'Annemasse constituent une étape fondatrice vers la naissance du futur quartier Étoile Annemasse-Genève, vers un territoire encore plus dynamique et une meilleure qualité de vie.

Le projet lauréat de l'équipe Gautier+Conquet a su faire converger les différents projets de mobilité et d'urbanisme du secteur en un ensemble cohérent, vecteur de renouvellement urbain au nord et au sud des voies ferrées et porteur d'une identité territoriale forte. Les espaces publics, au cœur du dispositif d'échanges, assurent une meilleure interconnexion des modes de déplacements tout en garantissant le développement de lieux de vie et de loisirs.

Nous nous réjouissons de cette belle avancée, fruit d'un travail collaboratif abouti entre tous les acteurs de ce projet ambitieux.

Georges DELÉVAL, Président d'Annemasse Agglo
Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse
Guillaume MATHELIER, Maire d'Ambilly
Raymond BARDET, Maire de Ville-la-Grand



Source : SIG d'Annemasse Agglo
Orthophoto PAV 2009

Sommaire

Introduction	8
Démarche	8
1/ Organisateur et maîtres d'ouvrage	8
2/ Type de concours	8
3/ Situation et périmètre de concours	9
4/ Objectifs généraux	10
5/ Programme du pôle d'échanges	10
6/ La procédure de concours	11
/1 étape 1 : sélection	11
/2 étape 2 : concours anonyme	11
7/ Critères d'évaluation des candidatures	12
/1 étape 1 : sélection	12
/2 étape 2 : concours	12
8/ Composition du jury	12
9/ Examen des offres par le jury	13
/1 étape 1 : sélection	13
/2 étape 2 : concours	13
10/ Les suites du concours et les missions confiées à l'équipe lauréate	13
Projet lauréat de Gautier+Conquet	15
1/ Composition de l'équipe	15
2/ Le parti pris de l'équipe	15
3/ Avis du jury	21
4/ Les suites à donner	21
Projets non retenus	23
1/ Le projet de l'équipe IN SITU Paysages et Urbanisme	23
2/ Le projet de l'équipe SEURA Architectes Urbanistes	27

La mise en place prochaine de CEVA et du RER franco-valdo-genevois génèrera une augmentation considérable du nombre de voyageurs en gare d'Annemasse. Ainsi, l'ensemble des partenaires concernés ont décidé de s'engager dans un projet de refonte globale de la gare et de ses interfaces : le projet de pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse.

Dans ce cadre, une procédure de concours pour la conception du pôle d'échanges et la maîtrise d'œuvre des espaces publics extérieurs a été initiée en ce début d'année 2012.

Le tracé CEVA et l'offre de service du RER franco-valdo-genois
[Source : Concertation CEVA - RFF - 2010]

1/ Organisateur et maîtres d'ouvrage

La réalisation de ces aménagements concernait ainsi cinq maîtres d'ouvrage différents, à savoir : le Conseil général de Haute-Savoie, la commune d'Ambilly, la commune d'Annemasse, la commune de Ville-la-Grand et Annemasse Agglo.

2/ Type de concours

Le concours faisait appel à des équipes pluridisciplinaires rassemblant les compétences d'architecte-urbaniste ou architecte-paysagiste (mandataire dans le cadre d'un groupement), économie de la construction, ingénierie des déplacements, Voirie et réseaux divers et conception lumière.

Le lauréat du concours s'est vu attribuer par chaque membre du groupement un marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics du pôle d'échanges d'Annemasse (parvis Nord et Sud et infrastructure de la gare routière).

3/ Situation et périmètre de concours

Les périmètres de la procédure de conception du pôle d'échanges sont illustrés sur la carte ci-après. La conception du pôle d'échanges portait sur un périmètre élargi. En effet, compte tenu des enjeux importants du réaménagement de ce secteur et dans un souci d'intégrer au mieux les équipements, les bâtiments et d'une manière générale l'ensemble des espaces existants, le travail de conception devait tenir compte des spécificités actuelles et à venir du site, afin d'éviter tous risques d'incohérence entre un secteur urbain rénové de manière qualitative et les zones environnantes.

L'aménagement des espaces publics, autour de la gare, doit favoriser la mobilité et l'accessibilité pour fluidifier les déplacements. Il s'agit aussi d'offrir aux habitants actuels et futurs un aménagement urbain de qualité, avec une ambiance et une identité favorables à l'appropriation de l'espace public, autour des nouvelles activités du quartier Étoile Annemasse-Genève : pôle d'affaires, hôtels et centre de convention, restaurants, commerces... La gare sera au cœur d'un nouveau quartier rayonnant, renouvelé au nord comme au sud des voies ferrées.



Source : SIG d'Annemasse Agglo
Orthophoto PAV 2009

4/ Objectifs généraux

L'ambition du projet de pôle d'échanges de la gare d'Annemasse est de répondre aux enjeux suivants :

- assurer la performance des réseaux en termes de fluidité des déplacements. Il s'agit d'une notion essentielle, en raison du potentiel important de conflits, notamment aux heures de pointe, entre les parcours piétons, vélos, deux-roues motorisés, voitures, cars, bus et Tango ;
- offrir aux habitants actuels et futurs du quartier un aménagement urbain de qualité qui dégage une ambiance et une identité favorables à l'appropriation de l'espace public ;
- offrir aux futures activités à forte connotation publique (gare CEVA) un espace extérieur qui révèle la vocation du lieu et son pouvoir symbolique.

Une exigence de qualité transversale anime le travail de conception :

- qualité urbaine, architecturale, paysagère, environnementale, spatiale ;
- qualité d'usages des espaces publics et des options proposées (ambiance, lumière, végétation, durabilité) ;
- innovation, plus-value en matière d'image ;
- insertion du projet dans son environnement immédiat et élargi ;
- gestion des transitions entre les espaces publics et privés, entre les différents niveaux, entre espaces publics et surfaces bâties... ;
- lisibilité, simplicité de perception des parcours, limitation et bon agencement des mobiliers doivent également participer du confort des usagers et habitants.

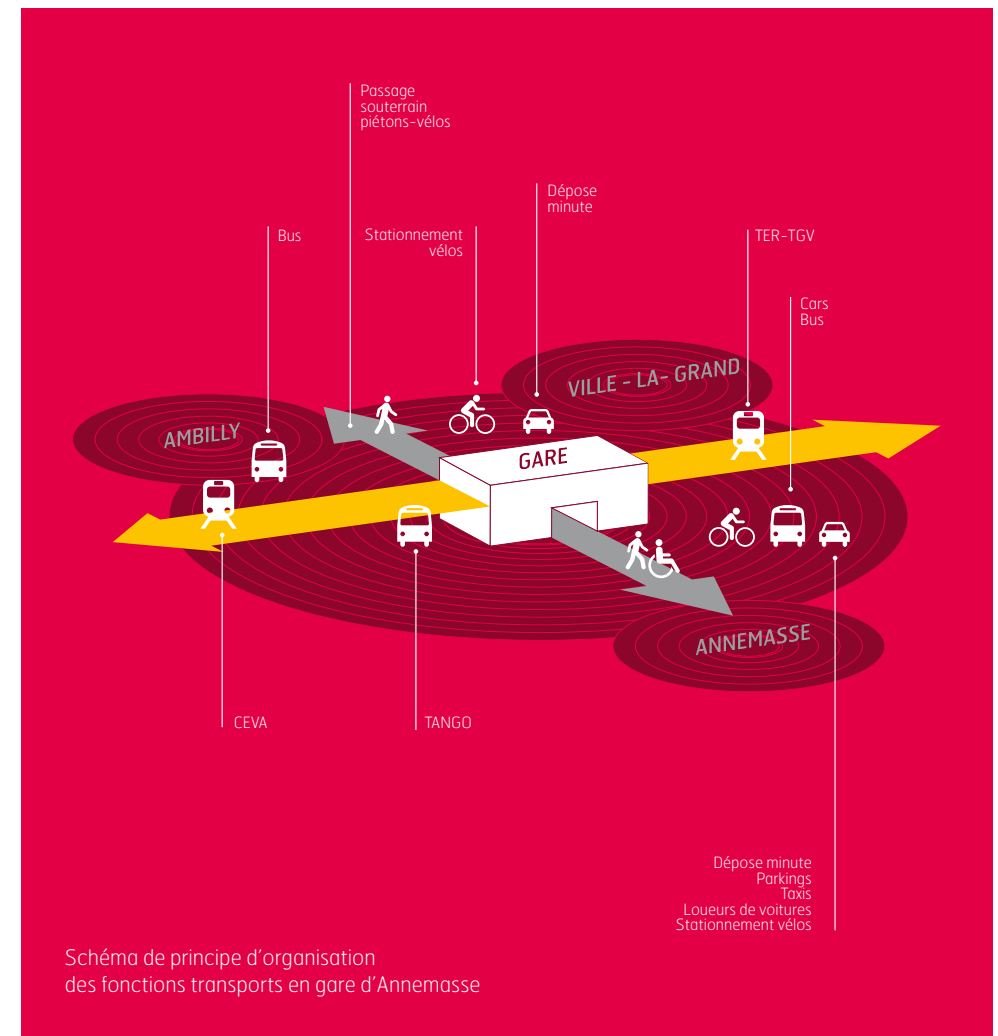
5/ Programme du pôle d'échanges

À la croisée de nombreux projets, le pôle d'échanges s'organise autour de plusieurs éléments structurants :

- un nouveau franchissement souterrain des voies ferrées permettant une connexion modes doux entre le sud et le nord, et la mise en œuvre d'une gare biface ;
- le regroupement et l'interconnexion des services ferroviaires, interurbains, urbains et liés aux modes doux (aménagement d'une vélostation notamment) ;
- l'aménagement d'un espace de vie au cœur d'un quartier en devenir.

La multiplicité des modes de transport présents sur le site (gare ferroviaire et routière, réseau de bus urbains dont Tango - le Bus à Haut Niveau de Service - vélos, piétons, voitures...) fait de ce projet un pôle multimodal important non seulement à l'échelle d'Annemasse Agglo, mais aussi du bassin genevois et du nord de la Haute-Savoie.

Le pôle d'échanges constituera ainsi à la fois une porte d'entrée et un point central des déplacements, dans une logique d'organisation d'ensemble fonctionnelle et de reconquête urbaine, grâce à l'aménagement d'un espace public de qualité.



6/ La procédure de concours

La procédure de concours s'est déroulée en deux étapes :

/1 étape 1 – sélection

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 16 janvier 2012. La date limite de réception des candidatures était fixée au lundi 20 février 2012 à 16h00. Le jury, réuni le 19 mars 2012, a procédé à leur examen et a rendu un avis.

Par décision du Président d'Annemasse Agglo du 26 mars 2012, trois candidats ont été admis à concourir.

/2 étape 2 – concours

Les trois candidats sélectionnés ont participé à un concours anonyme. Les projets remis comportaient :

- une lettre synthétique de présentation du projet ;
- un cahier explicatif du projet comportant notamment : une analyse succincte du problème posé, une analyse critique du projet au regard des enjeux fonctionnels exposés dans le programme, un document présentant sous forme de schémas explicatifs des « scénarios usagers », une analyse critique du projet au regard des enjeux urbains, une notice précisant les mesures mises en œuvre dans le cadre d'une approche environnementale et durable de l'aménagement, une notice méthodologique et technique, un planning prévisionnel des études et des travaux, un estimatif des coûts du périmètre opérationnel et élargi ;

- cinq ou six planches graphiques au format A0 :

- **planche 1** : une vue en plan du périmètre élargi à l'échelle 1/1000^e exprimant le concept d'aménagement des espaces publics et du quartier proposé à horizon 2020 ;
- **planche 2** : une vue en plan du périmètre opérationnel à l'échelle 1/500^e, exprimant le concept d'aménagement des espaces publics à horizon 2020 ;
- **planche 3** : un plan de l'affectation des sols sur le périmètre élargi, aux horizons 2020 et 2030 ;
- **planche 4** : Schémas, plans et textes explicatifs du système de déplacements à horizon 2020 ;
- **planche 5** : Schémas, plans et textes explicatifs du concept d'aménagement à horizon 2020, concernant : le concept d'éclairage nocturne en coupe ou en plan, et en perspectives, la qualité et la nature des matériaux utilisés, le concept de végétalisation ;
- **planche 6** : si nécessaire, une planche libre avec les détails souhaités.

La date limite de remise des projets était fixée au lundi 18 juin 2012 à 16h00.

Le jury, réuni le 2 juillet 2012, a procédé à l'examen des projets présentés de manière anonyme et les a classés.

Ce jury a consigné une série de questions à destination de chacune des équipes. Les réponses à ces questions ont été apportées lors de l'audition des équipes par le jury le 6 juillet 2012, à l'occasion de laquelle l'anonymat a été levé.

Au vu des procès-verbaux des jurys du 2 et du 6 juillet 2012, et après examen de l'enveloppe contenant le prix, le Président d'Annemasse Agglo a désigné l'équipe lauréate et décidé d'engager les négociations.



Frise chronologique du déroulé du concours

7/ Critères d'évaluation des candidatures

Conformément à l'avis de publication puis au règlement de consultation, les candidatures ont été examinées selon les critères suivants :

/1 étape 1 – sélection

Lors de cette étape, la sélection des candidats portait sur les compétences, références et moyens des équipes.

Ainsi, les critères d'analyse étaient les suivants :

- qualification et qualité du candidat au regard des compétences attendues et des moyens affectés à ce type de mission ;
- qualité des références présentées au regard des enjeux du projet ;
- organisation proposée au regard des enjeux du projet.

/2 étape 2 – concours

Le second tour d'analyse portait sur les projets remis par les équipes invitées à concourir. Les critères d'examen étaient les suivants :

- qualité de la réponse au programme, appréciée en fonction des thématiques suivantes : compréhension du projet et transcription de ses orientations, et qualité de l'aménagement proposé (intégration dans le site, qualité urbaine, paysagère et environnementale, qualité d'usage, fonctionnalité du pôle d'échanges) ;
- méthodologie et organisation fonctionnelle de l'équipe ;
- compatibilité du projet au regard de la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux et optimisation des coûts.

8/ Composition du jury

Conformément au Code des Marchés Publics, le jury était composé d'un tiers d'élus, un tiers de personnalités concernées par le projet, et un tiers de professionnels « experts ».

Président :

M. Georges DELEAVAL, Président d'Annemasse Agglo

Membres :

M. Michel BOUCHER, Adjoint au Maire d'Annemasse chargé de l'Urbanisme

M. Guillaume MATHELIER, Maire d'Ambilly

M. Raymond BARDET, Maire de Ville-la-Grand

M. Christian DUPESSEY, Conseiller régional

M. Guy CHAVANNE, Conseiller général, Président de la commission Transports du Département

M. Philippe VIALA, Chef des Interfaces Espaces Publics CEVA au Canton de Genève

M. Vincent LAFFONT, Directeur des investissements de Gares & Connexions, SNCF

Mme Christine DALNOKY, Architecte – Paysagiste

Mme Marie-Hélène GIRAUD, Architecte – Paysagiste

M. Yves SAUVAGE, Architecte – Urbaniste

M. Francis CUILIER, Urbaniste

Suppléants :

M. Robert BORREL, 1^{er} Vice-Président à Annemasse Agglo

M. Jean-Michel JOULAUD, Conseiller municipal à Annemasse

M. Jean-Louis CONUS, Adjoint au Maire d'Ambilly chargé de l'Urbanisme

M. Alain LETESSIER, Conseiller municipal à Ville-la-Grand

9/ Examen des offres par le jury

/1 étape 1 - sélection

42 plis ont été réceptionnés suite à l'avis de publication, dont 39 dans les délais. Les trois candidatures hors délais ont été rejetées. Le jury a ensuite procédé à l'examen des autres candidatures.

5 dossiers de candidature ne respectaient pas les exigences formulées dans l'avis de concours et ont donc été éliminées.

Après une première séance de prise de connaissance des dossiers via une présentation du rapporteur de la commission technique, les documents de synthèse remis et les dossiers de candidatures, les membres du jury ayant voix délibérative ont procédé à un premier tour de vote. À l'issue de ce 1^{er} tour de vote, les candidatures ayant reçu plus d'une voix ont fait l'objet d'une séance d'examen plus approfondie.

Chaque membre du jury s'est exprimé sur les candidatures examinées puis un deuxième tour de vote a été effectué. À l'issue de ce 2^e tour de vote, les candidatures ayant reçu plus de trois voix ont fait l'objet d'une nouvelle séance d'examen.

Les membres du jury ont de nouveau donné leur avis sur les candidatures restantes avant d'effectuer le troisième et dernier tour de vote.

À l'issue des votes, les membres du jury ont convenu que les 3 candidatures suivantes présentaient les compétences attendues énumérées dans l'avis de concours et étaient les plus pertinentes au regard des critères de sélection des candidatures :

- GAUTIER + CONQUET en groupement avec Arcadis, Eco Construire et Les Éclaireurs ;
- IN SITU Paysages et urbanisme en groupement avec Atelier Bernard Paris, OGI, CSD Azur, Transitec, Les Éclaireurs ;
- SEURA Architectes Urbanistes en groupement avec OLM Paysagistes, ETC, Berim Rhône Alpes, Light Cibles.

Le Président d'Annemasse Agglo, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé d'arrêter ainsi la liste des 3 candidats admis à concourir.

/2 étape 2 - concours

Le jury, réuni le 2 juillet 2012, a procédé à l'examen des projets présentés de manière anonyme et les a classés de la manière suivante :

1. Projet Bleu (GAUTIER + CONQUET) ;
2. Projet Jaune (SEURA Architectes Urbanistes) ;
3. Projet Rouge (IN SITU Paysages et urbanisme) ;

Suite à la séance de questions/réponses, et après examen de l'enveloppe contenant le prix, le Président d'Annemasse Agglo a désigné lauréate l'équipe GAUTIER + CONQUET avec laquelle il a décidé d'engager les négociations.

10/ Les suites du concours et les missions confiées à l'équipe lauréate

Pour garantir le respect de l'image directrice définie sur le secteur du pôle d'échanges, l'équipe lauréate est chargée de définir les prescriptions à fournir aux architectes des futures autres démarches : bâtiment de la gare ferroviaire, passage souterrain...

L'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate réalisera uniquement les espaces publics extérieurs du pôle d'échanges : les parvis Nord et Sud, les voiries et l'infrastructure de la gare routière.

Après la concertation préalable qui s'est tenue fin 2011 et la phase de concours désormais achevée, les études d'avant-projet, jusqu'au printemps 2013, vont permettre d'étudier la déclinaison technique du projet et de le présenter à l'enquête publique.

Les travaux sont prévus à partir de 2014, pour un pôle d'échanges en fonctionnement fin 2017, concomitamment à CEVA.

Le projet lauréat de Gautier+Conquet

« Une gare mitoyenne : densifier la ville autour de la gare pour associer centralité et mobilité durable »

1/ Composition de l'équipe

- Architectes : Gautier+Conquet
- Economie de la construction : Eco Construire
- Ingénierie transport et déplacements et VRD : Arcadis
- Conception lumière : Les Éclaireurs

2/ Le parti pris de l'équipe

« Densifier la ville autour de la gare pour associer centralité et mobilité durable.

A-t-on envie de vivre à côté d'une gare ? Cela amène-t-il une qualité de vie ?

Nous pouvons répondre oui à ces deux questions : l'accès aux transports, à la mobilité, est bien une question clé de nos agglomérations de demain.

Au cœur d'Annemasse, le projet que nous vous présentons définit une organisation urbaine autour des fonctions modales. Celles-ci sont articulées autour de propositions programmatiques et architecturales et de l'aménagement de l'espace public.

À nos yeux, si cette organisation ou distribution doit être figée, de manière à engager les autres études connexes, le fonctionnement et les choix architecturaux associés doivent être concertés, prolongés avec chacun : maître d'ouvrage, collectivités, riverains, usagers.

Nous nous inscrivons dans un projet ambitieux, mais évolutif et qui intégrera le savoir faire de tous, à partir d'un planning d'études et de travaux adapté et réaliste.

Nos propositions peuvent être synthétisées autour d'un vaste parvis sud, conçu à l'échelle de l'agglomération et du réseau CEVA. Ce parvis est défini par :

- un front urbain sud affirmé, comme amorce et prolongement de l'avenue de la gare, au cœur d'un espace urbain arboré ;
- une ville remontée au pied de la gare, avec un bâtiment de valorisation économique au nord-est, pour rééquilibrer le développement de la ZAC Étoile et déplacer vers la gare son centre de gravité ;
- une façade de gare ; un ensemble architectural fort et cohérent, du centre de convention à la future gare routière, dessine la silhouette d'une gare visible ;
- une gare routière intégrée dans le pôle modal ;
- un ensemble de logements au sud-est de la gare, dans le prolongement de Chablais Parc ;

- une ouverture vers le centre Martin Luther King et la rue Docteur Baud. Cette ouverture passe par :
 - la suppression de l'extension de l'office du tourisme, selon un phasage à définir ;
 - le réaménagement qualitatif de la rue Baud ;
 - la requalification et l'urbanisation des abords du centre Martin Luther King ;
 - l'urbanité de l'avenue de la gare, prolongée vers l'est jusqu'à la rue des Frères Tassile.

Le parvis nord sera la deuxième entrée de la gare et un lieu de passage quotidien pour les habitants «des deux rives». Il va permettre de désenclaver ce territoire en friche et de créer des connexions et continuités avec le quartier existant.

Aux franges de la gare, cette partie est plutôt une porte urbaine, en relation avec un tissu très sensiblement différent du cœur de ville.

Cela permet d'envisager une complémentarité d'offre et d'urbanisation autour du pôle modal : si la rive sud doit être le prolongement du cœur de ville, la rive nord peut former une « cité jardin », un Éco-quartier entre la rue du Jura et le parc du Foron.

La densité doit être différente du sud, pour bâtir une forme urbaine qui s'articule avec Ambilly et Ville-la-Grand, développer une typologie qui propose un habitat intermédiaire attractif, sur les franges de la ville dense.

Notre proposition d'aménagement du parvis nord est rattachée à un plan de composition général qui oriente le développement urbain de l'ensemble du parcellaire compris entre le site de l'ancien hôpital et le parc du Foron tout au nord, avec une articulation patrimoniale et paysagère : le parc de la Rotonde.

La gare sera dans la ville : une gare mitoyenne, au service des habitants, et près d'eux ! »

01 Pôle d'échanges de la gare d'Annemasse : une gare mitoyenne



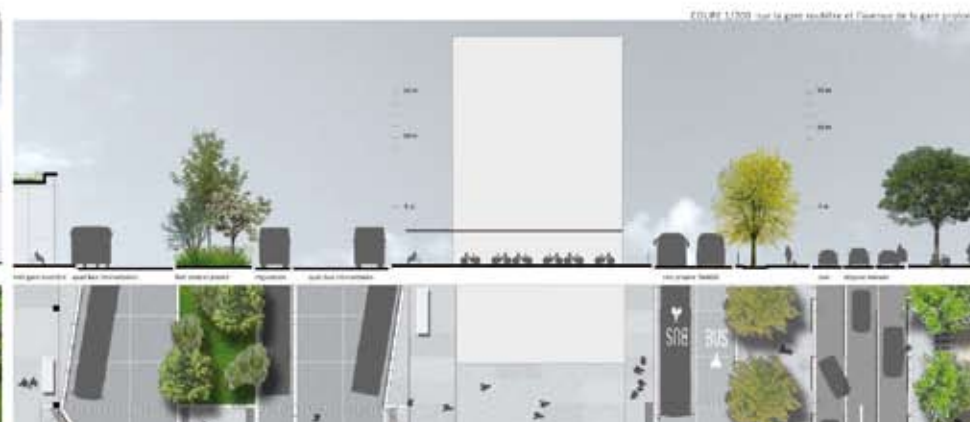
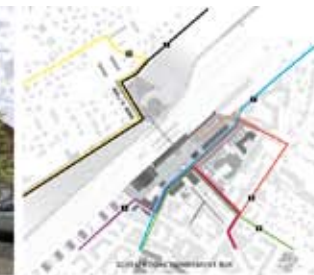
02 Pôle d'échanges de la gare d'Annemasse : une gare mitoyenne



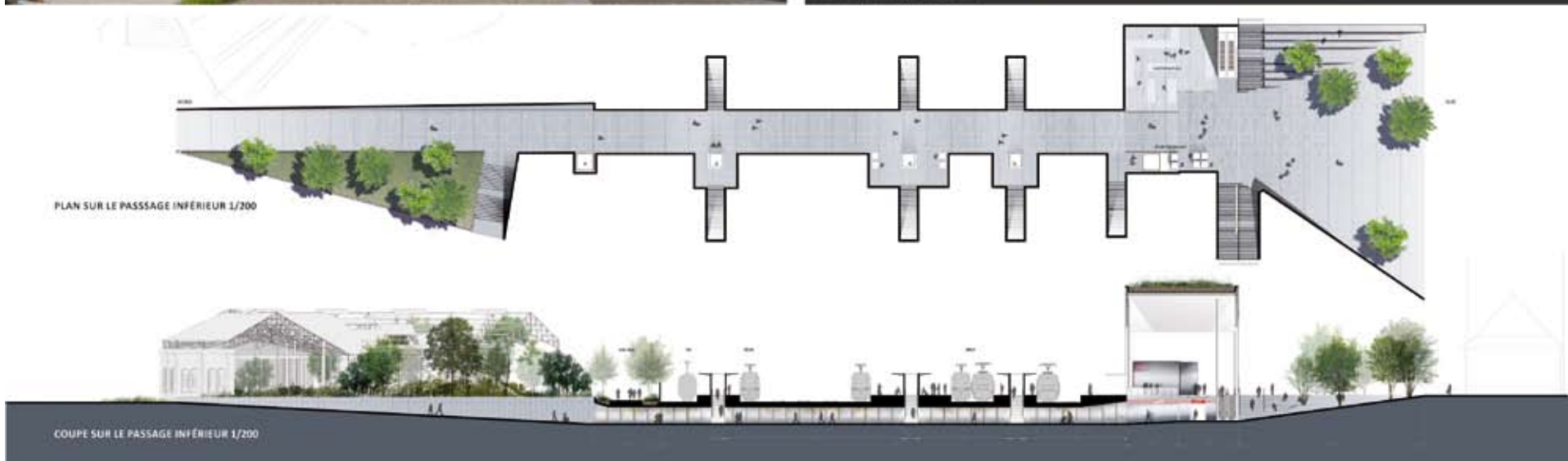
03 Pôle d'échanges de la gare d'Annemasse : une gare mitoyenne



04 Pôle d'échanges de la gare d'Annemasse : *une gare mitoyenne*



05 Pôle d'échanges de la gare d'Annemasse : *une gare mitoyenne*



Avis du jury sur le projet lauréat Gautier+Conquet

Le jury a apprécié la proposition de constituer un front bâti au parvis Sud notamment grâce au concept de Nef, et le travail d'insertion de la Halle Taponnier et de la gare routière. Il a constaté que le front bâti qui encadre le parvis Sud est imposant et que la programmation urbaine proposée implique une certaine densité.

Le jury a salué le potentiel proposé par ce projet en matière d'espaces publics, avec un concept intermodal très fonctionnel du point de vue de l'utilisateur et des exploitants. Il a apprécié l'agencement des différentes fonctions transports, facilitant la visibilité et la lisibilité du site.

De manière générale, le jury a identifié un projet propice au développement de l'intermodalité, et garant d'une cohérence urbaine. Il a salué la qualité de rendu et l'a classé en première position.

Les suites à donner

Le jury et les acteurs du projet considèrent le résultat de ce concours comme le début d'un processus et non une fin en soi. Ainsi, ils ont formulé quelques réserves sur certains aspects du projet lauréat, qui devront être prises en compte dans la suite des études. Ils ont émis des réserves sur certaines propositions urbaines (insertion urbaine, implantation, horizon de réalisation).

Ainsi, les maîtres d'ouvrage demandent notamment à l'équipe lauréate de retravailler sur les points suivants :

- développement du concept d'aménagement au nord des voies ;
- conservation du bâtiment de l'Office du Tourisme ;
- amélioration de l'orientation et de l'inclinaison de la rampe ;
- amélioration du traitement du secteur situé entre la nouvelle gare routière et le complexe Martin Luther King.

Les projets non retenus

1/ Le projet de l'équipe IN SITU Paysages et Urbanisme

« À Annemasse, le pôle d'échanges est transformé en une vaste « place des Échanges ». Cet aménagement d'espaces publics généreux, fluides et fertiles prend résolument appui sur les tracés urbains et le patrimoine architectural existant. »

Composition de l'équipe

- Architecte : In Situ, Atelier Bernard Paris, CSD Azur
- Economie de la construction et VRD : Ogi
- Ingénierie transport et déplacements : Transitec
- Conception lumière : Les Éclaireurs

Présentation du projet par l'équipe

« Au sud, la « grande place des Échanges » accueille les voyageurs et s'ouvre amplement sur le centre ville et l'avenue de la Gare. Une grande treille linéaire abrite la gare routière réorganisée en ring, autour d'un simple quai central.

Au nord, la Rotonde est partiellement conservée et réactivée. Elle donne accès au Passage de la Gare, rassemble diverses fonctions d'échanges et accueille des commerces et services.

Cette réactivation des espaces publics permet une refondation des deux quartiers au nord comme au sud des voies et la construction de nouveaux bâtiments emblématiques diversifiés.

Ce projet d'aménagement cherche avant tout à conforter l'identité de ce territoire frontalier singulier : des espaces ouverts et fertiles, qui concilient la culture et la nature, la mémoire et la modernité, de nouvelles fonctionnalités et une réelle urbanité. »

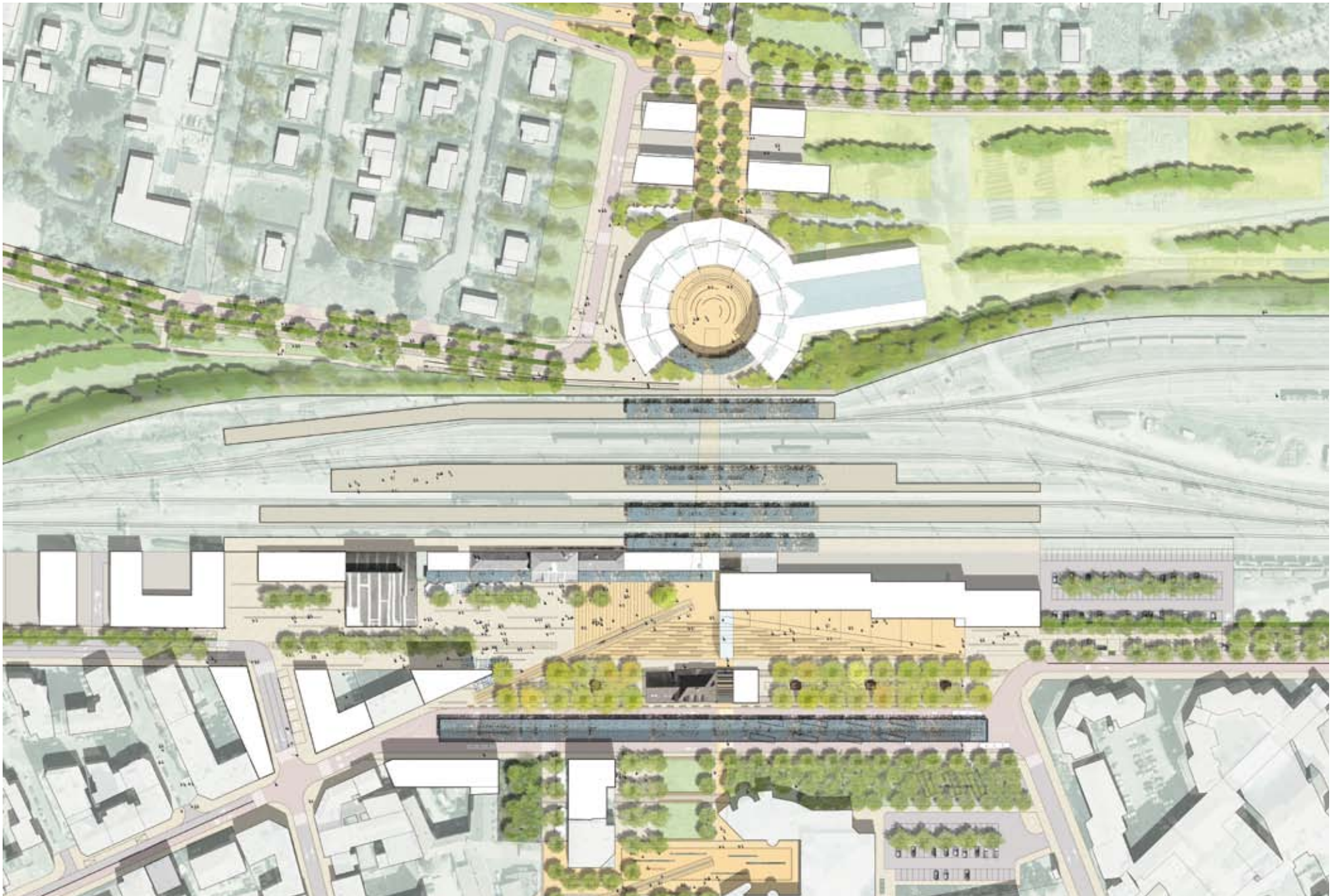
Avis du jury sur le projet IN SITU Paysages et Urbanisme

Le jury a identifié un projet très ambitieux avec le traitement du parvis en amphithéâtre au sud et très volontariste au regard de la place restreinte laissée à la voiture. Il a émis des réserves sur le traitement en gradins, qui semble limiter le degré de liberté laissé aux déplacements, et sur le concept de Treille qui pose des problèmes d'exploitation du site.

Le jury a constaté que l'axe du souterrain a été fortement décalé vers l'Est pour émerger au cœur de la Rotonde.

De manière générale, le jury s'est interrogé sur la fonctionnalité des aménagements proposés et sur l'adéquation de cette proposition architecturale au territoire d'Annemasse Agglo.

Il a classé le projet en troisième position.





© In Situ



UN PROJET ÉVOLUTIF

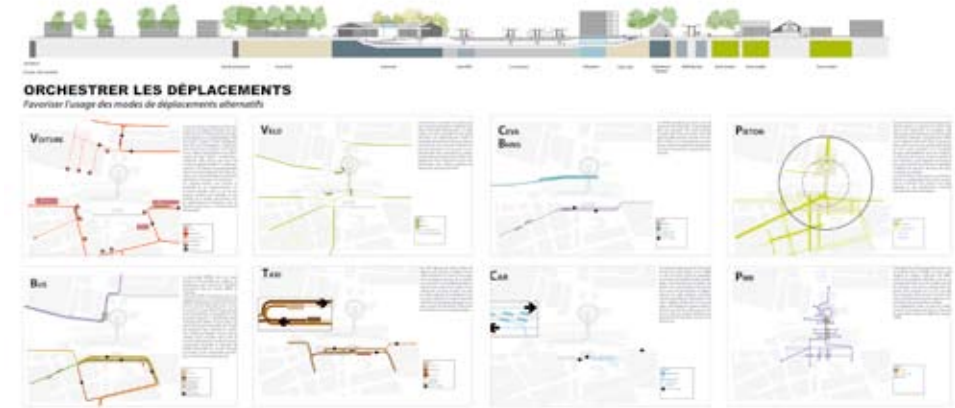
Affectations de Sol 2020 et 2030



Une conception de l'espace public en plusieurs phases



© In Situ



© In Situ



© In Situ



© In Situ

2/ Le projet de l'équipe SEURA Architectes Urbanistes

« Le projet de pôle multimodal d'Annemasse s'inscrit dans une logique de convergence de flux et d'infrastructures pour donner lieu à des espaces urbains qui offrent une nouvelle qualité de vie à ceux qui les pratiquent quotidiennement. »

Composition de l'équipe

- Architecte : Seura, OLM
- Economie de la construction et VRD : Berim
- Ingénierie transport et déplacements : ETC
- Conception lumière : Light Cible

Présentation du projet par l'équipe

Le projet repose sur sept grands principes:

1. améliorer la visibilité et l'accessibilité vers les quais par le traitement de l'accès au souterrain ;
2. différencier les deux faces de la gare avec côté sud un parvis plus minéral et côté nord une sortie dans la « campagne » ;
3. créer un lien entre l'entrée Nord et l'entrée Sud grâce à un panneautage lumineux dans le souterrain ;
4. dégager la gare et son parvis actuels des ajouts en brique en façades et en jardinières ;
5. améliorer le confort grâce à une plus grande proximité entre les différents modes de transport ;
6. créer une visibilité forte via l'avenue de la Gare, entre le centre ville et la nouvelle gare grâce à l'extension du bâtiment gare, l'orientation des rampes et la volumétrie des bâtiments ;
7. fabriquer progressivement cette nouvelle entrée de la ville grâce à un programme phasable.

Avis du jury sur le projet SEURA Architectes Urbanistes

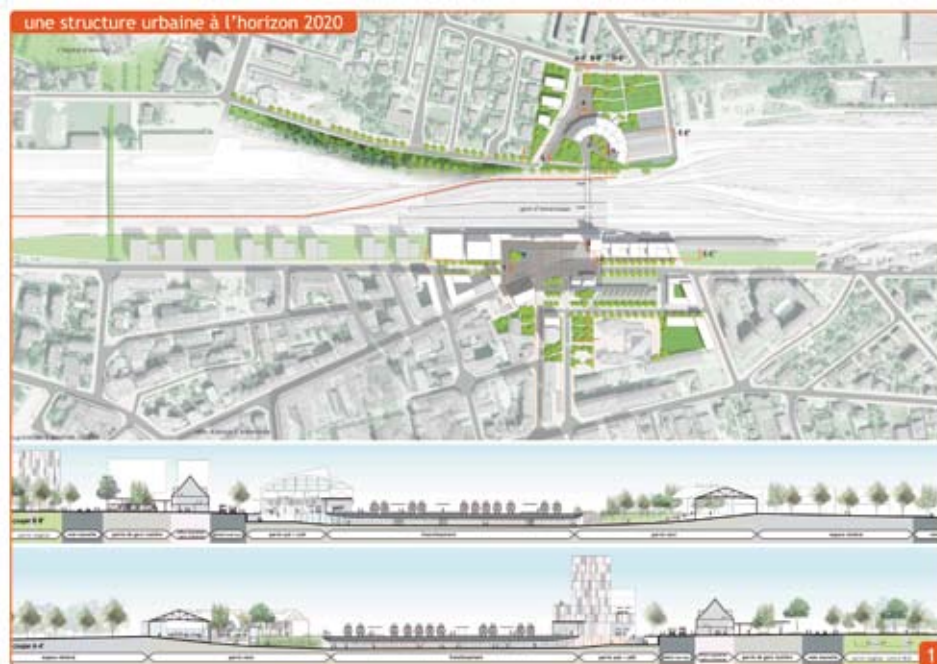
Le jury a salué le traitement des émergences du souterrain, propice à l'animation et à l'appropriation des lieux grâce aux activités implantées.

Le jury s'est interrogé sur l'identité véhiculée par ce projet caractérisé par sa simplicité et sa sobriété. Il a jugé le projet fonctionnel grâce à une organisation des services de plain pied, sur un sol libéré de tous gradins. Cependant, la distribution des fonctions transports interroge sur un certain morcellement de l'espace public.

De manière générale, le jury a apprécié la bonne intelligence du projet sur les aspects fonctionnels et urbains mais regretté un certain minimalisme et émis des réserves sur l'unité de l'espace.

Il a classé le projet en seconde position.







© Seura



© Seura



© Seura

Éditeur
Annemasse - Les Voirons Agglomération
Cellule Grands Projets & Service Communication
Graphisme
wasam
Impression et reliure
Imprimerie Villière
Nombre de tirages
500
Date de publication
octobre 2012

Ce document a été élaboré par Annemasse Agglo et les communes d'Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand.

La démarche s'effectue en partenariat avec SNCF - Gares & Connexions, RFF, le Conseil général de Haute-Savoie, l'ARC et le Canton de Genève.

L'État français, la Confédération helvétique, la Région Rhône-Alpes, le Grand Genève et l'Europe (FEDER) contribuent au financement de cette démarche.